

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 23 avril 2009

Présents : Mmes Mireille GIORIA, Victoire BRAISAZ, et Sylvie CAGNARD, Evelyne PROVINSIAL.

Messieurs Eric BRAISAZ, Guy BRAISAZ, Joël BRAISAZ, Patrick CUVEX-COMBAZ, Xavier DESMARETS, Léon GROSSET JANIN, Franck PICHOL-THIEVEND, Jean-Pierre SPECIA

Excusé et représenté : Alain VIARD qui donne pouvoir à Patrick Cuvex-Combaz

Lionel BOCHET qui donne pouvoir à Mireille GIORIA

Secrétaire de séance : Mr. Franck PICHOL-THIEVEND

Monsieur Léon Grosset-Janin demande que soit apportée une modification au compte rendu de la séance du 31 mars 2009:

Lors de son intervention à propos de l'échange de terrain avec la SCI Alpina Concept, afin de décaler le parking Est au droit de son bâtiment d'habitation, il n'avait pas émis un « avis défavorable » mais un «CONTRE». Cette mention sera précisée dans le corps de la Délibération qui sera publiée.

Après cette modification, le Compte rendu du 31 mars est approuvé.

Madame Le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

Par décret du 13 mars 2009, la population de notre commune a été reconnue à 908 habitants permanents. Conséquemment, nous disposons d'un siège supplémentaire à la Communauté de Communes du Beaufortain. Il est donc nécessaire d'élire un délégué supplémentaire.

Il est par ailleurs nécessaire de nommer un délégué aux comités technique et de pilotage de l'OCMMR

Le Conseil accepte l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

Le Conseil,

ELECTIONS

Madame Victoire BRAISAZ se porte candidate afin de représenter la commune aux instances de Confluences;

Monsieur Joël BRAISAZ se porte candidat afin de suppléer à Mme Victoire BRAISAZ;

Monsieur Eric BRAISAZ se porte candidat afin de suppléer Monsieur Léon Grosset-Janin en remplacement de sa suppléante actuelle Madame Victoire BRAISAZ

Les membres du Conseil votent à l'unanimité des membres présents et représentés pour les candidats susmentionnés.

Il est également procédé à la désignation d'un délégué référent afin de participer au comité technique et au comité de pilotage pour l'étude signalétique, dans le cadre de l'Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural : Guy BRAISAZ

TRAVAUX

Rénovation mairie : Le conseil est informé de l'avancement des travaux.

La poursuite de la rénovation du bâtiment est approuvée, telle que proposée par la commission travaux, en publiant la tranche 2.

Marché à bons de commandes et AEP du Revers: Les plis des candidatures et offres seront ouverts le 30 avril à 17h30

Contournement : Les travaux ont repris au niveau du mur de soutènement.

Suite à la réunion de chantier, la reprise des travaux de voirie est programmée la semaine 18. La route devrait être utilisable dès mi-juin.

Le Planay : Le chantier à repris. Afin de compléter l'ouvrage le Conseil approuve le remplacement d'une buse obstruée par le calcaire sur la partie amont.

Pour information, la période de fermeture de la route sera optimisée par EDF qui effectuera un renforcement de la ligne du Planay, cette dernière passera à 20 000 volts.

Ecomusée : Des devis ont été demandés afin d'entreprendre des travaux de rénovation des pièces existantes de l'écomusée.

Le projet envisagé par la commission travaux est exposé et approuvé.

Voies : La commission travaux expose la sélection des routes qui seront reprises, dans le cadre du marché à bons de commandes. L'enveloppe est estimée à 200 000€ pour le secteur des Saisies et 200 000€ pour le secteur du village

Sentiers VTT et piétons: Une réunion préalable à la rencontre avec les propriétaires des terrains traversés est programmée avec l'appui de Bruno Clément afin de disposer des éléments nécessaires aux pourparlers.

Parkings Est :

1) Le géomètre mandaté par la commune effectuera les relevés de l'assiette de la route au droit du bâtiment de Monsieur Léon Grosset-Janin.

Monsieur Léon Grosset-Janin réitère son opposition à l'échange de terrain entre « La SCI Alpina Concept » et la Commune. Il déclare : « La SCI Alpina Concept » aurait du concevoir son projet de façon à ne pas avoir besoin de cet échange »

Cette option avait déjà été envisagée par les élus du précédent mandat, et non retenue pour des raisons techniques.

2) Afin de renforcer la capacité d'offre de parkings publics, dans un souci de proximité du centre village, et compte tenu de l'opportunité de récupérer et d'utiliser la terre du terrassement du chantier, une proposition est soumise pour construire un parking de 25 places dans le prolongement du bâtiment de La Poste.

Un long débat s'ensuit du fait que Monsieur Léon Grosset-Janin, concerné à titre personnel par ce projet, souhaiterait la construction du parking en partie avale, le long de la voirie départementale.

Il argumente sa position par le besoin de pouvoir manœuvrer avec un poids lourd afin d'accéder à son garage.

Madame le Maire lui répond, qu'elle respectera les prescriptions émises lors de l'enquête publique de la révision simplifiée de cette zone, prescriptions validée par le Conseil Municipal.

De ce fait, le choix est porté sur la première version, et comme prévu dans l'enquête publique, un aménagement sera opéré en retrait de la voirie, afin de permettre l'accès au garage de M. Grosset-Janin Léon par un camion.

Nantailly

Les travaux du collecteur d'eaux usées de Nantailly, dont le maître d'ouvrage est la Communauté de Communes, commenceront le 27 avril. Dans le prolongement de cette opération, la commune mettra en place la collecte des eaux Pluviales sur ce secteur.

Tilleul : le tilleul situé au centre du village, dont l'âge est estimé à plus de 200 ans pose problème (chute de feuilles et de branches dans les chéneaux) aux riverains qui adressent régulièrement des doléances à la mairie et souhaitent sa suppression.

Outre les élagages réguliers et nettoyage des chéneaux des riverains, une expertise biomécanique permettant d'apprécier la vitalité et dangerosité de l'arbre sera réalisée dans le courant de ce printemps. Le conseil approuve.

SUBVENTIONS

1 - Le Conseil sollicite une subvention, la plus élevée possible, pour la deuxième tranche de rénovation du bâtiment de la Mairie.

2 - Le Conseil sollicite, auprès de la DRAC, une aide pour la conservation du patrimoine classé de l'Eglise, dans l'enveloppe ouverte pour 2009.

3 - Sollicite une subvention au Conseil Général afin d'aider au financement de l'aménagement d'accès aux logements sociaux de l'OPAC

4- M. Le Préfet informe des différents dispositifs d'aides à l'amélioration de la valeur économique des forêts abîmées. Des demandes de subventions seront déposées auprès du Conseil Général et de la Région, afin d'obtenir des aides les plus élevées possibles.

Ces aides s'adressent également aux propriétaires des forêts privées. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture, Contact téléphonique du service environnement en charge du dossier : 04.79.69.93.46.

CONVENTIONS

Bibliothèque: Compte tenu de la prise en compte du nombre de résidents secondaires, la population DGF de la commune est évaluée à 3445 habitants. C'est sur cette base qu'est calculé le montant du budget acquisition des ouvrages de lecture.

Le montant actuellement investi étant de 1350 € par an, la bibliothèque ne bénéficie que d'un statut de « point lecture ».

Afin de pouvoir recouvrer le statut de « bibliothèque communale » il est nécessaire d'augmenter le montant du budget d'acquisition à 1750 € l'an.

Le Conseil approuve.

CUMA : Confie à la commission agriculture le soin de révision des modalités de convention avec la Cuma du Beaufortain.

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil accepte :

- La décharge de responsabilité, pour le Régisseur de la Régie d'encaissement des photocopies pour les 83.94€ dérobés lors de l'effraction des locaux de la mairie le 20 avril dernier.
- D'autoriser le renouvellement de disponibilité pour un an, du Brigadier Chef de la police Municipale, Monsieur Jean-Pierre SPECIA (ce dernier n'a pas pris part à la délibération) à compter du 01 juin 2009.
- Le contrat de la personne occupant actuellement l'emploi d'ATSEM se termine le 3 juillet 2008. N'ayant pas obtenu le concours nécessaire pour occuper ce poste, elle sera remplacée à la rentrée de septembre.

Le Conseil décide de publier le recrutement d'une ATSEM pour le poste qui est actuellement vacant.

- Décide de répondre favorablement à la candidature de Monique Pichol-Thievend, qui assure depuis plusieurs années l'ouverture de l'écomusée, pour la période du 22 juin au 31 août 2009. Son salaire est fixé au SMIC plus 10% pour un horaire hebdomadaire de 35 heures.

- Suite à une modification de la réglementation des régies d'encaissement, accepte les transformations demandées par le Receveur en rapport avec les cautionnements par tranches des régies « occupations de domaine public » et « taxes de séjour » conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil est informé du mode de fonctionnement de la Comité National d'Action Sociale. Le coût prévisible est d'environ 163€ par employé. Sursoit à la décision d'adhésion afin de procéder à la consultation des personnes intéressées.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

1 - Conformément à l'article A 213.1 du Code de l'Urbanisme, deux ventes sont soumises à l'avis de l'Assemblée afin de statuer sur son intention d'aliénation.

Compte tenu de la situation des deux biens concernés, au lieu dit « La Raie » et « Les Saisies » le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption.

QUESTIONS DIVERSES

Zone Z.R.R.

Informe que l'arrêté du 9 avril 2009 publié au journal officiel du 11 avril, constate le nouveau classement des communes en Zone de Revitalisation Rurale.

La Commune d'Hauteluze faisant partie de la liste établie, elle pourra en 2009 bénéficier des avantages fiscaux liés à ce classement

Annulation Convention d'usage d'un terrain

Donne un avis favorable à la demande de Monsieur Christian Favre-Lamarine, sollicitant l'annulation d'une convention d'utilisation, n'ayant plus d'utilité, de son terrain cadastré section D parcelle 2292.

Recensement de la population

L'INSEE Informe que le recensement de la population de la commune d'HAUTELUCE est programmé pendant la période du 21 janvier au 20 février 2010.

Résidence l'Ormet

Patrick Cuvex Combaz, représentant la Commune, propriétaire, a assisté à l'assemblée générale annuelle de l'OPAC. Il rappelle le mode de fonctionnement : l'OPAC gère la partie locative ; la partie privative est confiée à la gestion d'un Syndic.

Il rappelle également que seule l'emprise du terrain de construction à été cédée à l'OPAC. Le terrain mitoyen étant demeuré propriété communale.

Il rappelle également les difficultés d'accès induites, d'une part la conception de l'accès à l'immeuble, d'autre part par les responsabilités multiples de gestion du foncier (Opac/Syndic/Commune)

Afin de résoudre des problèmes récurrents, occasionnant entre-autres l'encombrement du parking public, il propose de réaliser, sur le terrain communal un accès dont l'évaluation du coût est estimée à 29 000 € ht (23 000 € de profilage ; 6000 € d'enrobés)

Un accord devra-être trouvé sur le financement, avec les différents partenaires.

Forêt

- Devant la nécessité de procéder au dégagement des bois cassés lors de la tempête du 26 décembre dernier, et la perspective de mobilisation du bois d'énergie depuis la forêt communale, le Conseil accepte de souscrire un accord cadre pour la vente de gré à gré de chablis résineux avec l'entreprise Besson pour un volume de bois compris entre 200 et 500m³

Le prix de vente du bois est fixé à 2€ le m³ sous écorce pour le bois d'énergie et 20€ sous écorce pour le bois d'œuvre.

Motion

La commune d'Hauteluze, s'associe à l'association des Maires Ruraux de France, afin de demander au gouvernement, que le principe de versement du Fond de Compensation de la TVA l'année qui suit la réalisation des investissements, et non plus avec deux ans de décalage, soit généralisé à l'ensemble des communes rurales

Les membres de l'Assemblée tiennent à féliciter les jeunes sportifs du club des sports des Saisies pour leurs performances, notamment :

Jessie Berthod Championne de France Benjamine en super géant

Sarah Braisaz vice championne de France minime en slalom

Marion Buillet Championne de France Junior de sprint ski nordique

Lucie Piccard Championne de France Minime en super combiné

Daron Piccard Champion de France Benjamin en super géant

*Fixe le prochain conseil au **29 mai 2009 à 20 heures***